



RÉGLEMENT CANTINE

- Les enfants sont sous la responsabilité des personnes chargées de la surveillance de 12H à 13H20.
- La réservation des repas se fait soit à la quinzaine, soit à la période (de vacances à vacances), l'achat des tickets se fait uniquement en mairie.
- la grille ou les grilles prises en mairie doivent être remplies en fonction des besoins et restituées en mairie avant la date limite accompagnées des tickets. Vous avez la possibilité de sortir la ou les grilles de cantine sur le site de la mairie www.festubert.fr
- Pour toute grille non restituée en mairie avant la date limite (voir calendrier), l'enfant ne pourra être accueilli à la cantine les quinze jours suivants.
- Aucune modification ne sera possible sur les grilles de quinzaine ou de périodes (sauf en cas de maladie, sorties scolaires).
- Si l'enfant est malade, le premier jour, le ticket n'est pas remboursé. Les jours suivants, à condition que le repas ait été annulé en MAIRIE, le ticket, sur demande des parents, est reporté sur la ou les prochaines grilles.

- Les parents dont les enfants sont en maternelle, sont priés de ramener des lingettes pour la cantine et les déposer en mairie. Merci.